



Appel d'offres restreint

Contrat-cadre de leasing opérationnel de véhicules de service du Parlement européen

Dossier de candidature

Parlement européen

Direction Générale des Infrastructures et de la Logistique

Marché public n° 06B10/2016/M002

<https://etendering.ted.europa.eu/cft/cft-display.html?cftId=1738>

Les sociétés souhaitant participer à l'appel d'offres sont invitées à soumettre leurs candidatures (demandes de participation) au plus tard le **27/07/2016**.

Nous vous préconisons, afin de réduire les délais et d'éviter tout risque de perte ou d'égarement, de **déposer la candidature au Courrier officiel** du Parlement européen, Bâtiment Altiero Spinelli, Rue Wiertz 60, Bruxelles. Le service est ouvert du lundi au vendredi de 9h à 12h, et du lundi au jeudi de 14h à 17h, sauf jours fériés.

Vous pouvez également envoyer votre candidature par la poste ou la messagerie, la date du cachet faisant foi. Dans ce cas-là, nous vous saurions gré de nous informer de votre intention de participation et du détail de l'envoi (transporteur, date de dépôt, n° de traçage) sur INLO.AO-Lux@ep.europa.eu sans inclure le contenu de la candidature.

Afin de préserver la confidentialité et l'intégrité des candidatures, l'envoi devra être fait **sous double pli**. Les deux enveloppes seront fermées et munies des étiquettes annexées. Veillez à la qualité des enveloppes, afin d'éviter qu'elles ne parviennent déchirées. Si des enveloppes autocollantes sont utilisées, elles seront fermées à l'aide de bandes collantes au travers desquelles sera apposée la signature de l'expéditeur. Est considérée comme signature de l'expéditeur soit la signature manuscrite, soit la signature et le cachet de son entreprise. Toute candidature déposée après la date limite ci-dessus, sera rejetée d'office.

PARLEMENT EUROPEEN

INLO Unité contrats et marchés publics

office MTY 08R004

Rue Wiertz 60

B-1047 Bruxelles

Demande de participation 06B10/2016/M002

MARCHE PUBLIC - NE PAS OUVRIR

PARLEMENT EUROPEEN

INLO Unité contrats et marchés publics

office MTY 08R004

Rue Wiertz 60

B-1047 Bruxelles

Demande de participation 06B10/2016/M002

MARCHE PUBLIC - NE PAS OUVRIR

Si la candidature est soumise par un groupement (**consortium**), remplissez la checklist et fournissez tous les documents requis pour chacun des membres, y compris la déclaration sur l'honneur.

Contenu de la candidature

Attention, la candidature doit contenir les attestations **originales** et les déclarations signées par le représentant dûment mandaté de l'entreprise.

Si les justificatifs sont accessibles publiquement et gratuitement dans un registre officiel du pays d'origine, vous pouvez l'indiquer dans la candidature et il n'est pas nécessaire de les joindre.

<i>Exigence</i>	<i>Preuve documentaire</i>	
0- Lettre de couverture	Lettre de couverture datée et signée	<input type="checkbox"/>
1- Déclaration sur l'honneur	Formulaire figurant à la fin du présent dossier	<input type="checkbox"/>
2- Pour les situations sub a), c), d) et f) de la Déclaration sur l'honneur	Un extrait récent du casier judiciaire est requis ou, à défaut, un document équivalent délivré récemment par une autorité judiciaire ou administrative du pays d'établissement de la personne, dont il résulte que ces exigences sont satisfaites.	<input type="checkbox"/>
3- Pour les situations sub b) de la Déclaration sur l'honneur	Certificats récents délivrés par les autorités compétentes de l'État concerné sont requis. Ces documents doivent apporter la preuve du paiement de tous les impôts, taxes et cotisations de sécurité sociale dont la personne est redevable, y compris la TVA, l'impôt sur le revenu (personnes physiques uniquement), l'impôt sur les sociétés (personnes morales uniquement) et les charges sociales.	<input type="checkbox"/>

La nature et le dénomination des attestations délivrées par le pays d'origine peuvent être recherchées sur <http://ec.europa.eu/markt/ecertis/login.do>

Si une des attestations n'est pas délivrée par le pays d'origine, elle peut être remplacée par une déclaration sous serment faite devant une autorité judiciaire ou un notaire ou, à défaut, une déclaration

solennelle faite devant une autorité administrative ou un organisme professionnel qualifié du pays d'établissement. (N.B. Une simple déclaration sur l'honneur même avec signature légalisée ne suffit pas)

Si vous avez déjà présenté de tels justificatifs aux fins d'une autre procédure et si la date de délivrance de ces documents n'excède pas un an et qu'ils sont toujours valables, vous pouvez attester sur l'honneur que les preuves documentaires ont déjà été fournies et qu'aucun changement n'est intervenu dans votre situation.

<i>Exigence</i>	<i>Preuve documentaire</i>	
4- Accès au marché et capacité légale	Extrait récent du registre du commerce, autorisations et licences	<input type="checkbox"/>
5- Capacité financière	Comptes annuels (au moins bilan et compte de résultat) des deux derniers exercices clos	<input type="checkbox"/>
6- Présentation de la société	Présentation générale (plaquette, brochure...) comprenant une description des services proposés aux clients	<input type="checkbox"/>
7- Expérience	Liste des références principales datant de moins de 3 ans, dont au moins 2 flottes de plus de 100 voitures en leasing opérationnel gérées actuellement	<input type="checkbox"/>
8- Parc automobile	Déclaration du nombre de véhicules mis en location au 31/03/2016 ; dans le cas où moins de 1000 véhicules sont en location en Belgique, ventilation du parc (EEE) par pays	<input type="checkbox"/>

Si le candidat n'est pas en mesure de produire les références demandées, il est autorisé à prouver sa capacité par tout autre document jugé approprié par le Parlement européen.

Si pour des raisons objectives il ne vous a pas été possible de vous procurer toutes ces preuves documentaires avant la date limite, veuillez l'indiquer et dûment justifier dans la candidature. Dans ce cas, vous vous engagez à présenter les preuves restantes au plus tard avec l'offre.

Accordez une attention particulière à la composition de votre candidature, permettant d'apprécier correctement votre capacité à exécuter le marché. Selon la réglementation des marchés publics, les demandes de participation qui ne respectent pas toutes les exigences minimales définies dans les documents de marché sont rejetées.

Déclaration sur l'honneur

Raison sociale :

Forme juridique :

Adresse officielle :

N° TVA :

Adresse électronique à laquelle le candidat sera informé du déroulement et des résultats de la procédure¹ :

Nom, prénom et qualité / fonction du représentant déclarant :

Je soussigné(e), représentant le soumissionnaire identifié ci-dessus,

1) déclare que la personne susmentionnée se trouve ou ne se trouve pas dans l'une des situations suivantes:		
SITUATION D'EXCLUSION CONCERNANT LA PERSONNE	OUI	NON
a) elle est en état de faillite ou fait l'objet d'une procédure d'insolvabilité ou de liquidation, ses biens sont administrés par un liquidateur ou sont placés sous administration judiciaire, elle a conclu un concordat préventif, elle se trouve en état de cessation d'activités, ou dans toute situation analogue résultant d'une procédure de même nature prévue par les législations ou réglementations nationales;	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
b) il a été établi par un jugement définitif ou une décision administrative définitive qu'elle n'a pas respecté ses obligations relatives au paiement des impôts ou des cotisations de	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

¹ Par le fait de soumettre une candidature puis une offre, vous acceptez d'office de recevoir les demandes éventuelles du Parlement européen et les notifications du résultat de la procédure par courrier électronique (article 155-5 du règlement (UE) 1268/2012). Il vous appartient de vous assurer que la boîte de l'adresse communiquée ci-dessus sera relevée (il est préférable d'indiquer une adresse fonctionnelle du secrétariat, ou plusieurs adresses nominatives) et que vos systèmes de filtres pare-feu et spam ne bloqueront pas les courriers provenant du domaine @europa.eu.

sécurité sociale conformément au droit du pays où elle est établie, à celui du pays où le pouvoir adjudicateur se situe ou à celui du pays où le marché doit être exécuté;		
c) il a été établi par un jugement définitif ou une décision administrative définitive qu'elle a commis une faute professionnelle grave en ayant violé des dispositions législatives ou réglementaires applicables ou des normes de déontologie de la profession à laquelle elle appartient, ou en ayant adopté une conduite fautive qui a une incidence sur sa crédibilité professionnelle, dès lors que cette conduite dénote une intention fautive ou une négligence grave, y compris en particulier l'une des conduites suivantes:		
i) présentation frauduleuse ou par négligence de fausse déclaration en fournissant les renseignements exigés pour la vérification de l'absence de motifs d'exclusion ou le respect des critères de sélection ou dans l'exécution d'un marché;	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
ii) conclusion d'un accord avec d'autres personnes en vue de fausser la concurrence;	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
iii) violation de droits de propriété intellectuelle;	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
iv) tentative d'influer sur le processus décisionnel du pouvoir adjudicateur lors de la procédure de passation de marché;	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
v) tentative d'obtenir des informations confidentielles susceptibles de lui donner un avantage indu lors de la procédure de passation de marché;	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
d) il a été établi par un jugement définitif que la personne est coupable de l'un des faits suivants:		
i) fraude, au sens de l'article 1 ^{er} de la convention relative à la protection des intérêts financiers des Communautés européennes, établie par l'acte du Conseil du 26 juillet 1995;	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
ii) corruption, telle qu'elle est définie à l'article 3 de la convention relative à la lutte contre la corruption impliquant des fonctionnaires des Communautés européennes ou des fonctionnaires des États membres de l'UE, établie par l'acte du Conseil du 26 mai 1997, et à l'article 2, paragraphe 1, de la décision-cadre 2003/568/JAI du Conseil, ou telle qu'elle est définie dans les dispositions légales du pays où le pouvoir adjudicateur se situe, du pays où la personne est établie ou du pays où le marché doit être exécuté;	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
iii) participation à une organisation criminelle telle qu'elle est définie à l'article 2 de la décision-cadre 2008/841/JAI du Conseil;	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
iv) blanchiment de capitaux ou financement du terrorisme tels qu'ils sont définis à l'article 1 ^{er} de la directive 2005/60/CE du Parlement européen et du Conseil;	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
v) infraction terroriste ou infraction liée aux activités terroristes, telles qu'elles sont définies respectivement à l'article 1 ^{er} et à l'article 3 de la décision-cadre 2002/475/JAI du Conseil, ou incitation à commettre une infraction, complicité ou tentative d'infraction telles qu'elles sont visées à l'article 4 de ladite décision;	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
vi) travail des enfants ou autres formes de traite des êtres humains tels qu'ils sont définis à l'article 2 de la directive 2011/36/UE du Parlement européen et du Conseil;	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
e) elle a gravement manqué à des obligations essentielles dans l'exécution d'un marché financé par le budget de l'Union, ce qui a conduit à la résiliation anticipée du marché ou à l'application de dommages-intérêts forfaitaires ou d'autres pénalités contractuelles ou ce qui a été découvert à la suite de contrôles, d'audits ou d'enquêtes effectués par un ordonnateur, l'OLAF ou la Cour des comptes;	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
f) il a été établi par un jugement définitif ou une décision administrative définitive qu'elle a commis une irrégularité au sens de l'article 1 ^{er} , paragraphe 2, du règlement (CE, Euratom) n° 2988/95 du Conseil;	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

<p>g) en cas de faute professionnelle grave, de fraude, de corruption, d'autres infractions pénales, de manquements graves dans l'exécution d'un marché ou d'irrégularités, elle tombe sous le coup:</p> <ul style="list-style-type: none"> i. de faits établis dans le cadre d'audits ou d'enquêtes menés par la Cour des comptes, l'OLAF ou le service d'audit interne, ou de tout autre contrôle, audit ou vérification effectué sous la responsabilité d'un ordonnateur d'une institution de l'UE, d'un organisme européen ou d'une agence ou d'un organe de l'UE; ii. de décisions administratives non définitives, y compris le cas échéant de mesures disciplinaires prises par l'organe de surveillance compétent qui est chargé de vérifier l'application des normes de déontologie professionnelle; iii. de décisions de la BCE, de la BEI, du Fonds européen d'investissement ou d'organisations internationales; iv. de décisions de la Commission relatives à la violation des règles de l'Union dans le domaine de la concurrence ou de décisions d'une autorité nationale compétente concernant la violation du droit de l'Union ou du droit national en matière de concurrence; ou v. de décisions d'exclusion prises par un ordonnateur d'une institution de l'UE, d'un organisme européen ou d'une agence ou d'un organe de l'UE. 	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
--	--------------------------	--------------------------

<p>2) déclare que les personnes physiques ou morales qui sont des membres de l'organe d'administration, de direction ou de surveillance de la personne morale susmentionnée ou qui possèdent des pouvoirs de représentation, de décision ou de contrôle à l'égard de ladite personne morale (à savoir les chefs d'entreprise, les membres des organes de direction ou de surveillance et les personnes physiques détenant, à titre individuel, la majorité des parts) se trouvent ou ne se trouvent pas dans l'une des situations suivantes:</p>		
SITUATIONS D'EXCLUSION CONCERNANT LES PERSONNES PHYSIQUES OU MORALES AYANT LE POUVOIR DE REPRÉSENTATION, DE DÉCISION OU DE CONTRÔLE À L'ÉGARD DE LA PERSONNE MORALE	OUI	NON
Situation visée au point c) ci-dessus (faute professionnelle grave)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Situation visée au point d) ci-dessus (fraude, corruption ou autre infraction pénale)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Situation visée au point e) ci-dessus (manquements graves dans l'exécution d'un marché)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Situation visée au point f) ci-dessus (irrégularité)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

<p>3) déclare que les personnes physiques ou morales qui répondent indéfiniment des dettes de la personne morale susmentionnée se trouvent ou ne se trouvent pas dans l'une des situations suivantes:</p>		
SITUATIONS D'EXCLUSION CONCERNANT LES PERSONNES PHYSIQUES OU MORALES QUI RÉPONDENT INDÉFINIMENT DES DETTES DE LA PERSONNE MORALE	OUI	NON
Situation visée au point a) ci-dessus (faillite)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Situation visée au point b) ci-dessus (non-respect du paiement des impôts ou des cotisations de sécurité sociale)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

4) déclare que la personne susmentionnée se trouve ou ne se trouve pas dans l'une des situations suivantes:		
MOTIFS DE REJET DE LA PRÉSENTE PROCÉDURE	OUI	NON
h) elle n'a pas faussé la concurrence en ayant déjà participé à la préparation de documents de marché pour la présente procédure de passation de marché;	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
i) elle a fourni des renseignements exacts, sincères et complets au pouvoir adjudicateur dans le cadre de la présente procédure de passation de marché;	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
5) reconnaît que la personne susmentionnée est susceptible d'être rejetée de la présente procédure et est passible de sanctions administratives (exclusion ou sanction financière) s'il est établi que de fausses déclarations ont été faites ou que de fausses informations ont été fournies pour participer à la présente procédure.		

MESURES CORRECTRICES

Si elle déclare l'une des situations d'exclusion mentionnées ci-dessus, la personne indique les mesures qu'elle a prises pour remédier à la situation d'exclusion, démontrant ainsi sa fiabilité. Il peut s'agir de mesures prises, par exemple, au niveau technique, de l'organisation et du personnel en vue d'éviter toute répétition, d'indemniser le dommage ou de payer les amendes. Les preuves documentaires pertinentes démontrant de manière adéquate les mesures correctrices prises doivent être annexées à la présente déclaration. Cette disposition ne s'applique pas aux situations visées au point d) de la présente déclaration.

JUSTIFICATIFS SUR DEMANDE

Sur demande et dans le délai fixé par le pouvoir adjudicateur, la personne fournit des informations sur les personnes qui sont membres de l'organe d'administration, de direction ou de surveillance, ainsi que les justificatifs suivants concernant la ou les personnes physiques ou morales qui répondent indéfiniment des dettes de la personne:

6) déclare que la personne susmentionnée satisfait ou ne satisfait pas aux critères de sélection prévus par le cahier des charges:		
CRITÈRES DE SÉLECTION	OUI	NON
a) elle a la capacité à exercer l'activité professionnelle d'un point de vue légal et réglementaire, nécessaire à l'exécution du marché, conformément à l'avis de marché et au document Invitation à soumettre des candidatures;	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
b) elle remplit les critères économiques et financiers applicables, conformément à l'avis de marché et au document Invitation à soumettre des candidatures;	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
c) elle remplit les critères techniques et professionnels applicables, conformément à l'avis de marché et au document Invitation à soumettre des candidatures.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
7) déclare que la personne susmentionnée peut fournir, sur demande et sans tarder, les documents justificatifs nécessaires énumérés dans les sections correspondantes du cahier des charges et qui ne sont pas disponibles sous forme électronique.	<input type="checkbox"/>	

Date

Signature

Appel d'offres restreint

Contrat-cadre de leasing opérationnel de véhicules de service du Parlement européen